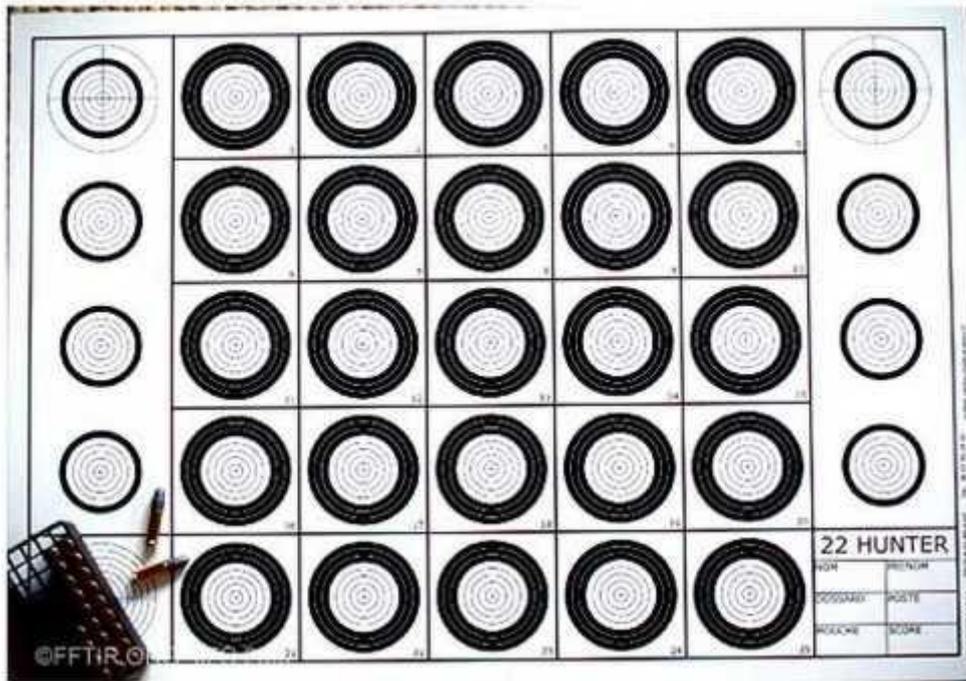




LE C. T. F. ORGANISE LE 5 juin 2016



un bench rest 50 mètres 22 LR

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2016 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours ainsi que les autorisations pour les armes utilisées

Arme 22 lr : lunette grossissement au choix

catégories : 1 bench avec bipied

2 bench avec trépied

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS

timing :45 minutes par période de tirs

Installation matériel : 10 minutes (pied bench avant et arrières , sacs sable ou autres moyen de calage de l'arme)

Essais : 10 minutes et tirs à volonté dans les 8 cibles latérales (4 à gauche et 4 à droite°

Concours : 25 minutes pour 25 balles (1 dans chaque cible)

Pour son concours le tireur: dispose de 25 cartouches à placer dans un ravier fournis et

le solde de ses cartouches est hors de portée .

chaque période de tir est annoncée par le commissaire de tir et sont communes à l'ensemble des tireurs en place , lors du concours toutes les périodes de 5 minutes sont annoncées et la dernière période énumérée par minutes restantes

Les points:

le décompte des points se fait à l'aide d'une jauge , le point supérieur est toujours accordé en cas de morsure de la ligne , mais seule la partie cylindrique créé par le passage de la balle est pris en compte, les éventuels bavures ou déchirures ne donnent pas droit au point supérieur .

la mouche complètement effacée : 11

puis les points se décompte par tranche de 1

si plusieurs tirs sont fait dans la même cible seul le + petit est pris en compte et les autres sont annulés , si plus de 25 coups sont comptabilisés dans les cibles concours , chaque coups comptés en + annule une cible complète

chaque tireur veillera de bien tirer dans SA CIBLE !

Le décompte des points se fait au chalet par l'administrateur responsable (Mr Gossiau)et ses décisions sont sans appels . Les cibles ne peuvent pas être emportée avant la fin de la remise des prix

Lot aux 3 premiers de chaque catégorie

Consolation

Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présents à la remise des prix : 1 lot surprise

Inscriptions : 10 € , pas de rachat possible sauf pour le fun et si des places sont disponibles !

Restauration

américain salade 11 €

ou saucisses de campagne + choux rouge et pomme rissolées 9.5 €

Réservation via : concours.ctfamenne@gmail.com

Responsables concours B. Streignard - J.M. Fortemaison – M. Planchon

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours , chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

Pour le CTF : B. Streignard